

DÉCISION 2026 / 04

DÉPARTEMENT DU GERS – COMMUNE DE DURAN

D É C I S I O N - N ° 0 4

OBJET :

Le maire de la commune de DURAN

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°20 du 20 mars 2026 donnant délégation de pouvoir au maire et pour la durée de son mandat ;

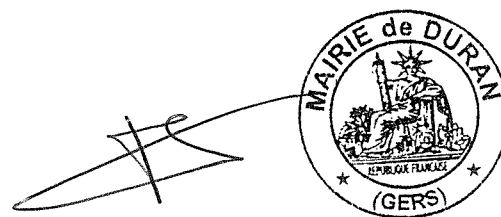
DECIDE :

ARTICLE 1 : De valider le devis d'Agri loisirs 32 pour l'achat d'un tracteur tondeuse R216T AWD Husqvarna, pour un montant de 5 332,50 € HT, soit 6 079,05 € TTC.

ARTICLE 2 : De valider le devis d'Agri loisirs 32 pour l'achat d'un carter de coupe combi 103 série 200 Husqvarna, pour un montant de 1 082,50 € HT, soit 1 234,05€ TTC.

ARTICLE 3 : D'informer le conseil municipal de cette décision lors de sa prochaine réunion.

Fait à DURAN, le 07/04/2026



Le maire, Ludovic LE BOULCH

